**PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R75-2026-366

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2026

# Sommaire

**ARS NOUVELLE-AQUITAINE / CELLULE REGIONALE D'HEMOVIGILANCE ET DE SECURITE TRANSFUSIONNELLE**

R75-2026-09-01-00009 - Arrêté du 1er septembre 2026 portant autorisation de cessation d'activité du dépôt de sang de catégorie urgence, Clinique de l'Atlantique, PUILBOREAU (17) (2 pages) Page 3

**ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB**

R75-2026-10-19-00004 - ARRETE n° OXY 14/2026 du 19 octobre 2026 portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical concernant la SA VITALAIRE pour son site de rattachement sis 9, rue Chante Caille 17100 SAINTES -Création d'un site de stockage et modification de l'aire géographique desservie (3 pages) Page 6

R75-2026-10-20-00004 - Arrêté n° OXY 15/2026 du 20 octobre 2026 portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical concernant la SA PHARMADOM ORKYN pour son site de rattachement sis 9, rue Chante Caille 17100 SAINTES - Transfert d'un site de stockage annexe (3 pages) Page 10

**Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /**

R75-2026-11-02-00003 - Arrêté n° DREETS-2026-026 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale (8 pages) Page 14

R75-2026-11-02-00004 - Arrêté n° DREETS-2026-027 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (10 pages) Page 23

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

# R75-2026-09-01-00009

# Arrêté du 1er septembre 2026 portant autorisation de cessation d'activité du dépôt de sang de catégorie urgence, Clinique de l'Atlantique, PUILBOREAU (17)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

**ARRETE du 1er septembre 2026 portant cessation d'activité du dépôt de sang de catégorie « urgence » de la Clinique de l'Atlantique, PUILBOREAU (17)**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de santé publique, et notamment les articles L.1221-10, R.1221-17 et suivants, et R.1222-23 ;

**VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée ;

**VU** le décret n°2007-1324 du 7 septembre 2007 relatif aux dépôts de sang et modifiant le code de la santé publique ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2014-1042 du 12 septembre 2014 relatif au sang humain ;

**VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** le décret n° 2021-215 du 24 février 2021 relatif à la délivrance des produits sanguins labiles par les établissements de santé et les groupements de coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des matériels des dépôts de sang prévue à l'article R.1221-20-4 ;

**VU** l'arrêté du 16 décembre 2008 portant homologation du cahier des charges de la formation des personnels des dépôts de sang ;

**VU** l'arrêté du 15 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2007 relatif aux qualifications de certains personnels de dépôts de sang ;

**VU** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**VU** l'arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immunohématologie érythrocytaire ;

**VU** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le modèle type de convention entre un établissement de santé ou un groupement de coopération sanitaire et l'établissement de transfusion sanguine référent ;

**VU** l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant les conditions techniques d'autorisations de dépôt de sang géré par un établissement de santé ou par un groupement de coopération sanitaire ;

**VU** l'arrêté du 17 décembre 2022 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

**VU** l'instruction n° DGS/PP4/DGOS/PF2/2021/230 du 16 novembre 2021 relative à la réalisation de l'acte transfusionnel ;

**VU** la décision du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé en date du 10 mars 2020 définissant les principes de bonnes pratiques prévus à l'article L.1222-12 du CSP ;

Tél standard : 09 69 37 00 33
Adresse : 103 bis rue Belleville – CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

**VU** la décision du 2 juillet 2020 fixant la forme, le contenu et les modalités de transmission de la fiche de déclaration d'un effet indésirable survenu chez un receveur de produits sanguins labiles ;

**VU** la décision du 26 août 2025 modifiant la décision du 3 juin 2025 fixant la liste et les caractéristiques des produits sanguins labiles ;

**VU** la décision n°2026-003 R du 9 mars 2026 modifiant la décision n°2023-011 R du 11 avril 2023 fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** la décision du 24 août 2026 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

**VU** la convention entre la directrice de la Clinique de l'Atlantique et le directeur de l'Etablissement français du sang Nouvelle-Aquitaine signée le 28 août 2026 définissant les modalités d'entreposage des produits sanguins labiles ;

**CONSIDERANT** la demande de cessation d'activité du dépôt de sang adressée par la directrice générale de la Clinique de l'Atlantique à l'Agence régionale de santé en date du 24 mars 2026 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Dr Audrey CHEMOUL, Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de Nouvelle-Aquitaine, en date du 1er septembre 2026.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :** La demande de cessation d'activité du dépôt de sang de catégorie « urgence » est accordée à la Clinique de l'Atlantique.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 1er septembre 2026

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Par délégation

La Directrice déléguée à l'organisation de l'offre de soins
et à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,



Anne-Laure NAVARRE

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-10-19-00004

# ARRETE n° OXY 14/2026 du 19 octobre 2026 portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical concernant la SA VITALAIRE pour son site de rattachement sis 9, rue Chante Caille 17100 SAINTES -Création d'un site de stockage et modification de l'aire géographique desservie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

***Arrêté n° OXY 14/2026 du 19 octobre 2026***

***Portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical concernant la SA VITALAIRE pour son site de rattachement sis 9, rue Chante Caille 17100 SAINTES***

***Création d'un site de stockage annexe et modification de l'aire géographique desservie***

**La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.4211-5 et L.5232-3 ;

**VU** le décret du 22 juillet 2026 publié au Journal Officiel de la République Française le 23 juillet 2026, portant nomination de Madame Sarah SAUNERON en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

**VU** l'arrêté n° OXY 18/2024 du 8 novembre 2024 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical pour son site de rattachement situé 9, rue Chante Caille à SAINTES (17100) ;

**VU** la décision du 6 octobre 2026 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 7 octobre 2026 au recueil des actes administratifs n° R75-2026-10-06-00008 ;

**VU** le courrier du 12 juin 2026 de la directrice générale de la S.A VITALAIRE dont le siège social est situé 6, rue Cognac Jay à Paris (75007) sollicitant l'adjonction d'un site de stockage annexe pour son site de rattachement situé 9, rue Chante Caille à Saintes (17100) au 2, rue du Thalweg à Poitiers (86000) et l'extension de l'aire géographique desservie à quelques communes du département de la Gironde ;

…/…

Tél standard : 09 69 37 00 33
Adresse : 103 bis rue Belleville – CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
www.ars-nouvelle-aquitaine.sante.fr

**VU** le dossier accompagnant sa demande déclaré complet le 23 juin 2026 ;

**VU** l'avis favorable du conseil central de la section D de l'ordre national des pharmaciens du 14 septembre 2026 ;

**VU** le rapport d'instruction du pharmacien inspecteur de santé publique du 22 septembre 2026 après visite sur site le 15 septembre 2026, constatant un certain nombre d'écarts à la réglementation ;

**VU** les réponses apportées par l'établissement le 7 octobre 2026 ;

**VU** l'avis favorable émis par le pharmacien inspecteur de santé publique dans son rapport d'instruction du 13 octobre 2026 sous réserve que les deux écarts maintenus soient levés avant le démarrage de l'activité.

**CONSIDERANT** que les moyens en locaux, personnels, systèmes d'information, systèmes documentaires sont satisfaisants et permettent d'autoriser les modifications sollicitées.

**ARRETE**

**Article 1er :** L'article 1er de l'arrêté du 8 novembre 2024 est modifié comme suit :

La S.A VITALAIRE ayant son siège social, 6, rue Cognac Jay à Paris (75007) et inscrite au fichier national des établissements sanitaires et sociaux sous le **n° FINESS EJ 75 005 841 4 e**st autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical depuis son site de rattachement situé 9, rue Chante Caille à Saintes (17100)**.**

Ce site de rattachement est identifié par le répertoire national des entreprises et des établissements sous le **n° SIRET 42503977300956.**

L'autorisation est octroyée pour l'aire géographique suivante modifiée, telle que définie dans la demande d'autorisation, permettant une intervention au domicile des patients, à partir du site de rattachement de Saintes, dans un délai de trois heures de route maximum, en conditions usuelles de circulation.

Cette aire géographique couvre les départements suivants :

- En région Nouvelle-Aquitaine : les Deux-Sèvres (79), la Charente (16), la Charente-Maritime (17), la Vienne (86) et **quelques communes situées à l'extrémité nord-ouest du département de la Gironde (33).**

- En région Centre-Val-de-Loire : l'Indre-et-Loire (37) et quelques communes situées à l'extrémité ouest du département de l'Indre (36).

**Elle est autorisée à créer un site de stockage annexe au 2, rue du Thalweg à Poitiers (86000).**

**Article 2 :** Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence régionale de santé. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence régionale de santé.

**Article 3 :** Il appartiendra à l'établissement de déclarer annuellement le nombre de patients pris en charge en oxygénothérapie au 31 décembre de l'année N-1.

**Article 4 :** Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la santé et de l'accès aux soins ;

- d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l’application “Télé recours citoyen” accessible sur le site www.telerecours.fr.

**Article 7** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine, par délégation,
La directrice déléguée à l'organisation de l'offre de soins et à la préparation aux situations sanitaires exceptionnelles



Anne-Laure NAVARRE

Signature électronique

Anne-Laure NAVARRE

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

# R75-2026-10-20-00004

# Arrêté n° OXY 15/2026 du 20 octobre 2026 portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical concernant la SA PHARMADOM ORKYN pour son site de rattachement sis 9, rue Chante Caille 17100 SAINTES - Transfert d'un site de stockage annexe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

***Arrêté n° OXY 15/2026 du 20 octobre 2026***

***Portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical concernant la SA PHARMADOM ORKYN***
***pour son site de rattachement***
***sis 9, rue Chante Caille***
***17100 SAINTES***

***Transfert d'un site de stockage annexe***

**La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.4211-5 et L.5232-3 ;

**VU** le décret du 22 juillet 2026 publié au Journal Officiel de la République Française le 23 juillet 2026, portant nomination de Madame Sarah SAUNERON en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

**VU** la décision n°000976 du 26 juillet 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Poitou-Charentes portant autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical concernant la SA PHARMADOM ORKYN pour son site situé 9, rue Chante Caille à SAINTES (17100) ;

**VU** la décision n° OX 2 du 27 juin 2017 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant modification de l'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical à la société PHARMADOM ORKYN ;

**VU** la décision du 6 octobre 2026 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 7 octobre 2026 au recueil des actes administratifs n° R75-2026-10-06-00008 ;

**VU** le courrier du 9 juin 2026 du directeur général de la S.A PHARMADOM ORKYN dont le siège social est situé 10, avenue Aristide Briand à Bagneux (92220) sollicitant le transfert de son site de stockage annexe situé 21, rue Claude Berthelot à Poitiers (86000) et dépendant de son site de rattachement de Saintes (17100), vers le 2, rue du Thalweg dans la même commune ;

…/…

Tél standard : 09 69 37 00 33
Adresse : 103 bis rue Belleville – CS 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
www.ars-nouvelle-aquitaine.sante.fr

**VU** le dossier accompagnant sa demande déclaré complet le 22 juin 2026 ;

**VU** l'avis favorable du conseil central de la section D de l'ordre national des pharmaciens du 14 septembre 2026 ;

**VU** le rapport d'instruction du pharmacien inspecteur de santé publique du 22 septembre 2026 après visite sur site le 15 septembre 2026, constatant un certain nombre d'écarts à la réglementation ;

**VU** les réponses apportées par l'établissement ;

**VU** l'avis favorable émis par le pharmacien inspecteur de santé publique dans son rapport d'instruction du 15 octobre 2026 sous réserve de la mise en conformité de l'adresse électronique support des astreintes ;

**CONSIDERANT** que les moyens en locaux, personnels, systèmes d'information, systèmes documentaires sont satisfaisants et permettent d'autoriser les modifications sollicitées.

**ARRETE**

**Article 1er :** L'article 1er de la décision du 26 juillet 2012 modifié le 27 juin 2017 est de nouveau modifié comme suit :

La S.A PHARMADOM ORKYN ayant son siège social, 10, avenue Aristide Briand à Bagneux (92220) et inscrite au fichier national des établissements sanitaires et sociaux sous le **n° FINESS EJ 920040656 e**st autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical depuis son site de rattachement situé 9, rue Chante Caille à Saintes (17100)**.**

Ce site de rattachement est identifié par le répertoire national des entreprises et des établissements sous le **n° SIRET 32 450 100 601 250.**

L'autorisation est octroyée pour l'aire géographique suivante, telle que définie dans la demande d'autorisation, permettant une intervention au domicile des patients, à partir du site de rattachement de Saintes, dans un délai de trois heures de route maximum, en conditions usuelles de circulation.

Cette aire géographique couvre les départements suivants :

- En région Nouvelle-Aquitaine : les Deux-Sèvres (79), la Charente (16), la Charente-Maritime (17), la Vienne (86) et la Gironde (33).

**Elle est autorisée à transférer son site de stockage annexe au 2, rue du Thalweg à Poitiers (86000).**

**Article 2 :** Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence régionale de santé. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence régionale de santé.

**Article 3 :** Il appartiendra à l'établissement de déclarer annuellement le nombre de patients pris en charge en oxygénothérapie au 31 décembre de l'année N-1.

**Article 4 :** Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical. Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la santé et de l'accès aux soins ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine, par délégation,
La directrice déléguée à l'organisation de l'offre de soins et à la préparation aux situations sanitaires exceptionnelles



Anne-Laure NAVARRE

Signature électronique

Anne-Laure NAVARRE

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2026-11-02-00003

# Arrêté n° DREETS-2026-026 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

**Arrêté n° DREETS-2026-026 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale**

**VU** le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières, le code de la sécurité intérieure ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

**VU** le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**VU** le décret n°2025-836 du 20 août 2025 portant diverses mesures de déconcentration en matière de ressources humaines ;

**VU** le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**VU** l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

**VU** l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du 1er septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er octobre 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 mai 2026 de Madame Sophie BROCAS, donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Cité administrative
2, rue Jules FERRY
33090 BORDEAUX

## ARRÊTÉ

**Article 1er :** Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Madame Cécile De Bideran, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, cheffe du pôle solidarités, Madame Laurence Théry, directrice du travail, cheffe du pôle politique du travail, Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage et à Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :

- **Compétences sur le champ de l'emploi, des entreprises et de la politique de la ville et du fonds social européen**
  - Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville,
  - Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens,
  - Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie,
  - Madame Laure Bonnefont, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord
  - Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires,
  - Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, cheffe d'unité mutations économiques,
  - Madame Adéa Gobin-Gonzalez, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service emploi, territoires, compétences,
  - Monsieur Thibault Hastings, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
  - Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine,
  - Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion,
  - Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État,
  - Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion,
  - Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification,
  - Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration,
  - Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud.

Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer de manière dématérialisée sur l'extranet Entreprises Adaptés 2 de l'Agence de services et de paiement les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et avenants financiers dans le cadre de leurs attributions :

- Monsieur Cyril Bernède, directeur adjoint du travail, chargé de mission entreprises adaptées,
- Madame Adéa Gobin-Gonzalez, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service emploi, territoires, compétences.

- **Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage**
  - Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville,
  - Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie,

- Monsieur Thibault Hastings, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises.
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification

Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions, et en l'absence du chef du service régional de contrôle et de la certification, les décisions relatives à la déclaration d'activité des organismes de formation prises en application des articles L 6351-1 et L 6351-3 du code du travail :

- Monsieur Jean-Marc Dessables, inspecteur du travail, agent de contrôle au service régional de contrôle et de la certification,
- Monsieur Hervé Pécarrere, attaché principal d'administration de l'État, agent de contrôle au service régional de contrôle et de la certification.

- **Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail**
  - Madame Marie-Aude Aeby, directeur adjointe du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail régimes général et agricole,
  - Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT ;
  - Madame Laurence Théry, directrice du travail, cheffe du pôle travail.

- **Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation**
  - Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique,
  - Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît,
  - Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales,
  - Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel,
  - Madame Chrystelle Frémaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale,
  - Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité,
  - Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV – VINS – BEVS du service Vins,
  - Madame Anne Martinache, inspectrice principale CCRF, cheffe du service SCRIE,
  - Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges,
  - Madame Corinne Spannagel, inspectrice-experte CCRF, adjointe au chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel,
  - Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.

- **Compétences sur le champ de la cohésion sociale**
  - Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux,
  - Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux,
  - Madame Cécile De Bideran, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnel, cheffe du pôle solidarités,
  - Monsieur Malick Faradji, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargé de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation,
  - Madame Stéphanie Frémont, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, chargée de mission au service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation,
  - Monsieur Vincent Legrain, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, chef du service cohésion sociale,
  - Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables,

- Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'État, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux,
- Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification,
- Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service formation certification paramédicales et sociales,
- Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification,
- Madame Joelle Sevres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux,
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation.

- **Compétences sur le champ de la protection des données**
  - Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse.

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions :

- toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers ;
- les actes énoncés par l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.

**Pôle Ressources et Pilotage**

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines,
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoges,
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage,
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle ressources et pilotage, cheffe du service d'appui au pilotage,
- Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'État, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, cheffe d'antenne DREETS de Saint-Benoît,
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications,
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

**Article 4** : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

**Pôle transverse**

- Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse,
- Monsieur Eric Cléron, attaché statisticien principal, responsable adjoint du SESAM,
- Monsieur Olivier Dufour, attaché principal d'administration de l'État, chef du SESAM.

**Pôle Ressources et Pilotage**

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines,
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoges,
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage,
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle ressources et pilotage, cheffe du service d'appui au pilotage,
- Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'État, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, cheffe d'antenne DREETS de Saint-Benoît,
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications,
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

**Pôle Entreprises Emploi Economie**

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville,
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens,
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie,
- Madame Laure Bonnefont, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord,
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires,
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, cheffe d'unité mutations économiques,
- Madame Adéa Gobin-Gonzalez, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service emploi, territoires, compétences,
- Monsieur Thibault Hastings, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises,
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine,
- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion,
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État,
- Monsieur Joseph Luciani, attaché hors classe d'administration de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion,
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification,
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration,
- Madame Sophie Normand, attachée principale d'administration de l'État, cheffe d'unité & industries du bois,
- Monsieur Cédric Porta Bonete, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef d'unité & aéronautique,
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud.

**Pôle Politique du Travail**

- Madame Marie-Aude Aeby, directeur adjointe du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail régimes général et agricole,
- Monsieur Nicolas Bertet, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle régionale des grandes opérations BTP,
- Madame Lauriane Catala, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours,

- Monsieur Stéphane Coro, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité régionale d'appui et de contrôle sur le travail illégal,
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT,
- Madame Laurence Théry, directrice du travail, cheffe du pôle politique travail.

**Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie**

- Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique,
- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît,
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales,
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ème classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel,
- Madame Chrystelle Frémaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale,
- Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité,
- Madame Anne Martinache, inspectrice principale CCRF, cheffe du service SCRIE,
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges,
- Madame Corinne Spannagel, inspectrice experte CCRF, adjointe au chef de la mission pilotage animation et appui opérationnel,
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.

**Pôle Solidarités**

- Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux,
- Madame Cécile De Bideran, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, cheffe du pôle solidarités,
- Monsieur Vincent Legrain, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, chef du service cohésion sociale,
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables,
- Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification,
- Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service formation certification paramédicales et sociales,
- Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification,
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation.

**Article 5** : Dans le cadre de la subdélégation visée à l'article 2 et à l'article 3 demeure soumis à la signature du préfet de région :

- les actes à portée réglementaire ;
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux ;
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents ;
- les conventions de financement et actes d'attribution de subventions engageant financièrement l'État au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire ;
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités ;
- les réponses aux recours administratifs ;

- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Demeurent également réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les marchés publics dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés publics de fournitures et services et à 500 000 € HT en ce qui concerne les marchés publics de travaux.

**Article 6** : Habilitation est donnée pour présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État à :

- Madame Lamia Abed, attaché d'administration de l'État, chargée de mission prévention et restructurations,
- Madame Marie-Aude Aeby, directeur adjointe du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail régimes général et agricole,
- Madame Marta Arniella-Alonso, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux,
- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville,
- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines,
- Madame Monica Becker, directrice départementale de 2ème classe CCRF, cheffe du service PAC - commande publique,
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie,
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail et chef d'antenne DREETS de Limoge,
- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Saint-Benoît,
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage,
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle ressources et pilotage, cheffe du service d'appui au pilotage,
- Madame Lauriane Catala, directrice adjointe du travail, responsable de la mission sanction administrative et recours,
- Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'État, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, cheffe d'antenne DREETS de Saint-Benoît
- Monsieur Simon Corchuan, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de la tarification et de la contractualisation des établissements et services sociaux,
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, cheffe d'unité mutations économiques,
- Madame Cécile De Bideran, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, cheffe du pôle solidarités,
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales,
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel,
- Madame Chrystelle Frémaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale,
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT,
- Madame Adéa Gobin-Gonzalez, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service emploi, territoires, compétences,
- Monsieur Thibault Hastings, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises,
- Monsieur Adrien Hipp, inspecteur CCRF, inspecteur chargé d'appui juridique aux enquêtes,
- Monsieur Damien Jourdes, directeur du travail, délégué à l'accompagnement des entreprises et des parcours professionnels pour la région Nouvelle-Aquitaine,
- Madame Solène Klutsch, inspectrice principale CCRF, cheffe de service Vins – Signes de qualité,
- Madame Marie-Christine Le-Capitaine, inspectrice experte CCRF, inspectrice VINS-BEVS du service vins,

- Monsieur Christophe Labonne, inspecteur expert CCRF, inspecteur ITV – VINS - BEVS du service vins,
- Monsieur Vincent Legrain, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, chef du service cohésion sociale,
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État,
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications,
- Monsieur Joseph Luciani, attaché hors classe d'administration de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion,
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables,
- Madame Anne Martinache, inspectrice principale CCRF, cheffe du service SCRIE
- Madame Hélène Massol, attachée d'administration de l'État, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux,
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification,
- Monsieur Nicolas Meteyer, inspecteur CCRF, enquêteur LME,
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration,
- Madame Anne-Valérie Phelipot, attachée d'administration de l'État, responsable de l'antenne de Limoges du service formation certification,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Delphine Ruel, inspectrice CCRF, enquêteur LME,
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges,
- Monsieur Guilhem Sarlandie, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, chef du service formation certification paramédicales et sociales,
- Madame Nathalie Savigny, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, responsable de l'antenne de Poitiers du service formation certification,
- Madame Joelle Sevres, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, gestionnaire des formations et des certifications des diplômes sanitaires et sociaux,
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie,
- Madame Laurence Théry, directrice du travail, cheffe du pôle politique du travail,
- Madame Patricia Viale, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du service de la mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle et évaluation.

**Article 7** : Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 02 NOV. 2026

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2026-11-02-00004

# Arrêté n° DREETS-2026-027 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

**Arrêté n° DREETS-2026-027 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS)portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le code de la commande publique, le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles, le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la construction et de l'habitation, le code des juridictions financières ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par le décret n° 2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**VU** le décret du 22 avril 2026 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

**VU** l'arrêté du 1er septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er octobre 2022 ;

**VU** l'arrêté préfectoral 18 mai 2026 de Madame Sophie BROCAS, préfète de région, portant modification de la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Cité administrative
2, rue Jules FERRY
33090 BORDEAUX

## ARRÊTÉ

**Article 1er** : Subdélégation de signature générale est donnée à Monsieur Anthony Montagne, ingénieur en chef du génie sanitaire, directeur régional délégué de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie, Madame Cécile De Bideran, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, cheffe du pôle solidarités, Madame Laurence Théry, directrice du travail, cheffe du pôle politique du travail, Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie, Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage et à Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, chef du pôle transverse.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de recevoir les crédits des programmes suivants :

*102 : Accès et retour à l'emploi*

*103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville,
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie,
- Monsieur Thibault Hastings, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises,
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État.

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

*102 : Accès et retour à l'emploi*

*103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

*134 : Développement des entreprises et régulations*

*147 : Politique de la ville*

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail pour les crédits relevant de l'assistance technique « fonds social européen »*

*305 : Stratégies économiques*

*787 : Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage*

*790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement*

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales.*

*111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail. Cette subdélégation porte sur les conventions ARACT et CRGE.*

Ainsi que les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes du fonds social européen (FSE).

- Monsieur Alexandre Arrivets, directeur du travail, adjoint au chef de pôle et chef du département emploi, compétences ville,
- Madame Aurore Barrau, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle, cheffe du département fonds européens,
- Monsieur Pierre-Yves Boiffin, inspecteur de la jeunesse et des sports de classe exceptionnelle, chef du pôle entreprises emploi économie,
- Madame Laure Bonnefont, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets nord,
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'État, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires,
- Madame Isabelle Da Cunha, directrice adjointe du travail, cheffe d'unité mutations économiques,
- Madame Adéa Gobin-Gonzalez, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service emploi, territoires, compétences,

- Monsieur Thibault Hastings, ingénieur des mines, adjoint au chef de pôle, chef du département entreprises
- Madame Gabriela Le Monnier, contractuelle de droit public, cheffe d'unité pilotage et gestion,
- Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration hors classe de l'État, chef de la mission économique régionale de l'État,
- Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion,
- Madame Laure Medjani, directrice du travail, cheffe du service régional de contrôle et de la certification,
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission prévention, restructuration,
- Madame Johanna Varenne, attachée d'administration de l'État, cheffe d'unité pilotage projets sud.

**Article 4** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

*111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail*

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail.*

- Madame Marie-Aude Aeby, directeur adjointe du travail, responsable de la mission santé-sécurité au travail régimes général et agricole,
- Monsieur Fabien Grandjean, directeur du travail, responsable de la mission pilotage et animation du SIT.
- Madame Laurence Théry, directrice du travail, chef du pôle politique du travail.

**Article 5** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail dont l'assistance technique du Fonds Social Européen (FSE)*

*216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur. UO216 CPRH-CASR « Convergence de l'action sociale régionale »*

*354 : Administration territoriale de l'Etat*

*723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État*

*134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)*

*363 : Compétitivité*

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales.*

- Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines,
- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail, chef d'antenne DREETS de Limoges,
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage,
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle ressources et pilotage, cheffe du service d'appui au pilotage,
- Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'Etat, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, cheffe de l'antenne DREETS de Saint-Benoît,
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications,
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

Pour les seules prestations individuelles d'action sociale et médecine du travail, subdélégation est également donné à :

- Madame Marie Andrieu, contractuel de droit public, gestionnaire financier,
- Madame Aurélie Bappel, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier,
- Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 1ère classe, gestionnaire achats logistique,
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier.

**Article 6** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants :

*134 : Développement des entreprises et régulations (CCRF)*

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère de l'économie.*

- Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjoint au chef de la mission métrologie légale,
- Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission enquêtes régionales,
- Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 1ère classe CCRF, chef de la mission pilotage, animation et appui opérationnel,
- Madame Chrystelle Frémaux, ingénieure divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de la mission métrologie légale,
- Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines, responsable de l'unité métrologie légale de Limoges,
- Madame Juliette Sorrentino, directrice départementale de 1ère classe CCRF, cheffe du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.

**Article 7** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de :

1) recevoir les crédits des programmes relevant des BOP régionaux suivants :

*177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,*

*304 : Inclusion sociale et protection des personnes, actions 13 à 23*

2) recevoir les crédits du fonds public national suivants :

*Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)*

3) répartir les autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution.

4) sous réserve de non-dépassement de la dotation globale consentie à l'UO, autoriser des ajustements de la programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre VI) et des investissements directs (titre V) validée en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas 20 % en plus ou en moins par opération, sauf si le montant de l'ajustement est inférieur à 10 000 €. Au-delà de la limite ainsi définie, ces ajustements doivent être soumis à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR et procéder aux subdélégations le cas échéant, les opérations de titre V étant obligatoirement individualisées pour les opérations immobilières.

5) procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les réallocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 %, sauf si celui-ci est inférieur à 10 000 €, doivent être soumises à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR. La présente subdélégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

- Madame Cécile De Bideran, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, cheffe du pôle solidarités,
- Monsieur Vincent Legrain, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, chef du service cohésion sociale,

- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables.

**Article 8** : Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les :

1°) Les BOP régionaux suivants :

*177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14,*

*304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23*

2°) Les BOP centraux suivants :

*364 « Cohésion » : UO 0364 - CMSS*

3°) Le fonds public suivant :

*Fonds national d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL)*

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

- Madame Cécile De Bideran, inspectrice de l'action sanitaire et sociale de classe exceptionnelle, cheffe du pôle solidarités,
- Monsieur Vincent Legrain, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, chef du service cohésion sociale
- Madame Grazia Mangin, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe du service cohésion sociale, responsable de l'hébergement, du parcours vers le logement et de l'insertion des personnes vulnérables.

**Article 9** : Marchés publics

Subdélégation de signature est donnée en ce qui concerne les marchés supérieurs à 60 000 € HT et inférieur ou égal à 140 000 € HT et pour tous les actes et décisions dévolus au pouvoir adjudicateur par les textes sur le code de la commande publique et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes précités à :

- Monsieur Steeve Boscardin, attaché principal d'administration de l'État, chef du service accompagnement des organisations et qualité de vie au travail, chef d'antenne DREETS de Limoges,
- Monsieur Benoit Boutefeu, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du pôle ressources et pilotage,
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle ressources et pilotage, cheffe du service d'appui au pilotage,
- Madame Béatrice Cadrieu, attachée principale d'administration de l'État, référente régionale politiques indemnitaires et masse salariale, cheffe d'antenne DREETS de Saint-Benoît,
- Monsieur Véran Loemba, contractuel de droit public, chef du service du système informatique et des communications,
- Monsieur Arnaud Piotte, inspecteur du travail, adjoint au chef du service du système informatique et des communications,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

Subdélégation de signature est donnée, sous la forme d'une habilitation, à utiliser l'outil « PLACE » et « APPACH » pour les marchés de la DREETS à :

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique,
- Madame Emmanuelle Burel, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de pôle ressources et pilotage, cheffe du service d'appui au pilotage,
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire,

- Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 1ère classe, gestionnaire achats logistique,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

**Article 10 :** Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière par un autre chef de service de l'Etat,

**Article 11** : Subdélégation est donnée dans l'application Chorus pour les rôles de :

1/ responsable de BOP (RBOP) sur les BOP suivants :

*102 : Accès et retour à l'emploi*

*103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique,
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305,
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires,
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire,
- Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

*177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14*

*304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique,
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305,
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires,
- Madame Emma Jacquin, contractuelle de droit public, gestionnaire administratif et budgétaire,
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire,
- Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

2/ pilote des crédits de paiement des BOP suivants :

*102 : Accès et retour à l'emploi*

*103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi*

*305 : Stratégies économiques*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique,
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305,
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires,
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire,
- Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

*111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail*

*134 : Développement des entreprises et régulations*

*155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail, y compris pour les crédits relevant du programme technique « fonds social européen »*

*354 : Administration territoriale de l'Etat*

*723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport de la jeunesse et de la vie associative, actions 1 à 6*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique/9
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire

*177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables, actions 11 à 14*

*304 : Inclusion sociale, protection des personnes, actions 13 à 23*

- Madame Hélène Albert-Reversade, attachée d'administration de l'Etat, référente régionale du pilotage budgétaire et commande publique/9,
- Monsieur Arnaud Chassagnette, contrôleur du travail de classe normale, gestionnaire financier 103-102-305,
- Monsieur Johann Compain, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission pilotage financier & projets de territoires,
- Madame Emma Jacquin, contractuelle de droit public, gestionnaire administratif et budgétaire,
- Monsieur Guillaume Krebs, attaché d'administration de l'Etat, référent contrôle interne et appui au pilotage budgétaire,
- Monsieur Joseph Luciani, attaché d'administration hors classe de l'État, chef de projet territoire – Inclusion – Insertion,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire

**Article 12 :** Validation des actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus
Subdélégation pour valider dans l'application CHORUS les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses portées par les BOP visés aux articles précédents est donnée à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier,
- Madame Aurélie Bappel, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier,
- Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 1ère classe, gestionnaire achats logistique,
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier,

- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

**Article 13 :** Validation des ordres de mission dans Chorus DT
Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier,
- Madame Aurélie Bappel, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire financier
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier,
- Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 1ère classe, gestionnaire achats logistique ;
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

**Article 14 :** Validation des états de frais dans Chorus DT
Subdélégation est donnée pour valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur à :

- Madame Marie Andrieu, contractuelle de droit public, gestionnaire financier,
- Madame Aurélie Bappel, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire financier,
- Madame Pascale Dussauze, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier,
- Madame Catherine Métivier, adjointe administrative principal de 1ère classe, gestionnaire achats logistique,
- Madame Véronique Priou, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire financier,
- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

**Article 15** : Validation des opérations d'inventaire
Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'inventaire régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire physique, à :

- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable de rattachement régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire comptable, à :

- Madame Sylvie Rodrigues, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources immobilières financières et de fonctionnement,
- Madame Lebna Sebaï, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité budgétaire.

**Article 16** : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation utiliser le progiciel « OSIRIS » pour assurer le visa ordonnateur et l'instruction des subventions relatives à la politique de la ville à :

- Madame Touria Ahouo, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire,
- Madame Adéa Gobin-Gonzalez, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service emploi, territoires, compétences,
- Madame Sylvie Guérin, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire,
- Madame Yasmina Hamou, contractuelle de droit public, gestionnaire administrative et budgétaire,
- Madame Caroline Léger, contractuelle de droit public, chargée de mission,
- Madame Fabienne Piaulet, secrétaire administrative de classe normale, gestionnaire administrative et budgétaire.

**Article 17** : Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des agents ayant reçu subdélégation de signature sont adressés au comptable assignataire de la Vienne.

**Article 18** : Le directeur régional délégué et les responsables de pôles de la DREETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 02 NOV. 2026

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

Jean-Guillaume BRETENOUX